

vient de les aplanir de nouveau, et de toutes parts on célèbre la disparition des dernières barrières qui nous séparaient de la Péninsule. Qu'elles demeurent abaissées, que les chancelleries ne ferment plus les routes merveilleuses que s'ouvre le wagon, et que les deux pays se rapprochent pour gagner au contact l'un de l'autre. L'Espagne peut nous emprunter une partie de nos progrès économiques; qu'elle nous donne en retour un peu de sa foi, de sa liberté électorale, de son constitutionnalisme sincère, et nous ne perdrons pas au change."

Les fêtes données au roi d'Espagne ont coïncidé péniblement avec la mort de la princesse Czartoriska, la fille de la reine Christine. La nécrologie d'outre-mer compte, parmi ses célébrités, depuis notre dernière revue, Mgr. Gerbet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, et entre autres de *L'Esquisse de Rome Chrétienne*, véritable chef-d'œuvre; M. Hachette, libraire savant et habile, qui a fondé plusieurs journaux et introduit dans la librairie parisienne un système nouveau, celui de faire participer les auteurs au profit de chaque édition de leurs ouvrages, et M. Ambroise Rendu, célèbre avocat et écrivain distingué, qui, ainsi que son père et son frère, M. Eugène Rendu, s'était beaucoup occupé de l'instruction publique.

Ici, nous avons appris avec douleur la mort de M. Fleury Deschambault, jeune homme qui s'était distingué par d'heureux essais de composition musicale et qui avait passé quelque temps en Europe pour se perfectionner dans cet art et faire en même temps des études universitaires. La perte de M. Deschambault est d'autant plus vivement sentie qu'elle suit de près celles de son père, M. le Dr. Deschambault, et d'un de ses jeunes frères, qui a été tué dans la guerre américaine.

Montréal pleure en ce moment un pasteur chéri et zélé, que la mort lui a enlevé dans toute la vigueur de l'âge et du talent. M. Prévost, né à Terrebonne en 1822, n'avait que quarante-deux ans, et était déjà, depuis une dizaine d'années, chargé de la plus vaste cure de tout le Canada, celle de la paroisse de Montréal, qui comprend toute la ville et la banlieue. Prédicateur éloquent, administrateur plein de tact, d'activité et de courage, homme doux et aimable dans le commerce de la vie, M. Prévost réunissait des qualités qui le feront longtemps regretter. Parmi ses travaux, nous aurions tort de ne point signaler la part active qu'il prit à la direction des écoles de la ville, et les vœux larges et éclairés qu'il sut y faire prévaloir.

Il nous reste à peine le temps de dire un mot des progrès qu'a faits la grande question du jour, celle de la confédération canadienne. La convention des provinces du golfe s'est réunie à Charlottetown, comme il avait été annoncé. Sept de nos ministres y étaient présents, et le résultat de leur visite a été que l'on est convenu d'étendre le projet d'une union législative de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard à celui d'une confédération avec les deux Canadas. Après quoi toute la conférence est allée visiter St. Jean et Halifax, où l'on s'est ajourné à Québec au dix octobre prochain, pour y élaborer un plan de confédération qui devra être soumis aux divers parlements.

D'après un article communiqué en même temps à tous les journaux ministériels, le gouvernement de Terrebonne, qui n'était point représenté à la conférence de Charlottetown, devra l'être à celle de Québec. D'après le même article, il serait pourvu à l'admission future dans l'union à des conditions équitables du territoire du Nord-Ouest, de la Colombie anglaise et de Vancouver. Le tout s'appellerait d'un seul nom Canada ou Acadie.

Le gouvernement fédéral serait constitué tel qu'est actuellement notre gouvernement provincial, le représentant de la couronne aurait pour l'aviser une administration possédant la confiance du parlement. La représentation de la chambre basse serait basée sur la représentation, celle de la chambre haute sur l'égalité sectionnelle. Le mode à suivre dans le choix des membres de la chambre haute serait encore un sujet de discussion.

A l'autorité fédérale ainsi constituée, seraient dévolues toutes les questions de commerce, de navigation, du cours monétaire, les questions de banque, de taxes générales, de banqueroute, de lois criminelles. Elle aurait le contrôle de la milice et de la défense du pays, de la monnaie, des poids et mesures, des phares, des pêcheries de mer, des lettres patentes et des droits d'auteur, de la naturalisation, du recensement, du service postal, de l'immigration, des travaux intercoloniaux, etc.

Tout le contrôle des lois civiles appartiendrait aux législatures locales, du moins le Bas-Canada insisterait sur ce point, de même que le Nouveau-Brunswick et le Haut-Canada insistent à garder le contrôle des terres incultes. Le contrôle des chemins, ponts et hâvies (excepté les travaux internationaux) des pêcheries dans l'intérieur, de l'instruction publique, des prisons, des hôpitaux et institutions charitables, de l'agriculture et de toutes les autres affaires locales sera dévolu aux législatures locales. Il a été suggéré qu'en ce qui regarde l'instruction publique, il devrait être pourvu aux intérêts de la minorité dans chaque section. Il a été aussi suggéré qu'une partie du revenu public pourrait être distribuée pour des fins locales proportionnellement à la population de chaque province.

La manière dont les législatures locales doivent être formées, ainsi que le fonctionnement de l'exécutif local, seront encore des sujets à discuter. Enfin le tout, lorsque l'on se sera entendu définitivement, fera le sujet d'un Acte du Parlement Impérial.

En attendant, les élections roules par l'acte qui rend le Conseil Législatif électif se font pour un quart de chacune des deux sections du Canada. Pour le Bas-Canada, les divisions de Salaberry, de Rougemont

et de Wellington, ont réélu unanimement leurs anciens représentants; les Hons. MM. Renaud, Chaffers et Sanborn; la division de Mille-Isles a élu M. Dumouchel contre l'Hon. M. Masson, et les divisions des Laurentides et de la Beauce sont actuellement à se prononcer, la première entre l'Hon. M. de Sales Laterrière, l'ancien conseiller, et M. Price, membre de l'Assemblée Législative; la seconde, entre l'Hon. M. Duchesnay et M. Achille Fortier. Deux autres divisions, celles de Stadacona et de Lanzone, ont eu à faire des élections, la première en remplacement de feu l'Hon. M. Baby, et la seconde en remplacement de feu l'Hon. M. Lemieux. La division de Lauzon a élu M. Bossé contre M. Fournier, et celle de Stadacona M. Elie Gingras, constructeur de vaisseaux, contre M. Tourangeau, maire de Québec. C'est la première fois que l'on renouvelle une section des membres élus; les conseillers législatifs sont, comme on le sait, choisis pour huit ans; il y a quarante huit membres électifs, et douze sortent tous les deux ans; six dans chaque section de la Province.

Lors de la première élection, en 1856, il y avait quarante-deux conseillers à vie, dont 21 du Haut-Canada et 21 du Bas-Canada. Il n'y en a plus aujourd'hui que 20; 10 du Haut-Canada et 10 du Bas-Canada. Ces derniers sont les Hons. Philip H. Moore, James Ferrier, Sir Étienne Taché, James Leslie, Frédéric A. Quesnel, George Saveuse de Beaujeu, Louis Panet, Sir Narcisse F. Belleau, Charles Wilson et David M. Armstrong.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

— Jeudi de la semaine dernière, le petit collège de Vanves, succursale du lycée impérial Louis le Grand, affecté à l'éducation des plus jeunes enfants de cet établissement, a inauguré cette série de fêtes scolaires si impatiemment attendues par tous les élèves, dont les moins heureux ont pourtant la satisfaction de rentrer pour quelques semaines dans la maison paternelle. Nous voulons raconter ici la visite imprévue que reçurent le mercredi, veille de la distribution, les élèves du petit collège de Vanves :

S. A. I. le Prince Impérial, accompagné du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de l'instruction publique, est venu à trois heures au collège de Vanves. Un des élèves ayant récité une fable de la Fontaine en présence de Son Altesse Impériale :

"Puisque vous savez si bien les fables, dit le Prince à l'un des enfants, je vous donnerai un beau la Fontaine." Et le soir le procureur du lycée recevait, avec un magnifique la Fontaine, plusieurs autres volumes, que M. Drouin de Lhuis, président de la distribution des prix, a remis en séance solennelle à quatre élèves.

Des fragments de l'*Athalie*, de Racine, ayant été récités par des élèves, on veut expliquer au Prince ce que c'est qu'*Athalie*. "Je la connais bien, dit-il, j'ai appris la conversation d'*Athalie* et de Joas il n'y a pas longtemps;" et, quand un élève hésite, il est tout prêt à lui rendre le service de le souffler.—*Journal des Instituteurs*.

— Il a été publié dernièrement à Québec un rapport d'un comité de l'Assemblée Législative sur l'enseignement agricole. Ce comité était présidé par M. Perreault et composé de MM. Bourrassa, Cornélius, Coupal, Daoust, Dorion d'Arthabaska, Gaudet, Houde, Lajoie et Pinsonneault. Le rapport contient une revue de l'enseignement agricole dans les autres pays, un historique de cet enseignement en Canada, et des réponses à une série de questions, par divers chefs d'institutions. Il se termine par les conclusions suivantes :

Votre comité après avoir étudié 1o la marche et l'état de l'enseignement agricole à l'étranger; 2o la marche et l'état de l'enseignement agricole en Canada, dans nos écoles primaires, dans nos collèges, dans nos universités et dans nos écoles spéciales d'agriculture, en est venu aux conclusions qui suivent :

1o Que l'enseignement agricole est impérieusement exigé par notre population ainsi que le vœu en a été exprimé à votre comité par tous les hommes placés dans des circonstances à pouvoir juger de la valeur de cette importante question.

2o Que pour obtenir une diffusion plus grande des connaissances agricoles et prédisposer à leur étude un plus grand nombre des élèves de nos collèges, le gouvernement devrait attirer l'attention des maisons d'éducation recevant un octroi à même le fonds de l'éducation supérieure, sur l'opportunité de donner aux cours des sciences naturelles des années de philosophie une application plus spécialement agricole.

3o Que dans le but de favoriser l'enseignement agricole universitaire et l'addition d'un cours complet d'agriculture dans la faculté des arts, votre comité recommande qu'un certain nombre de bourses, pour la faculté des arts, soient créées en faveur des universités qui auront adopté cette innovation dans leurs cours; ces bourses étant distribuées préférentiellement parmi les élèves sortant des écoles spéciales d'agriculture et des collèges qui auront donné aux cours des sciences naturelles des années de philosophie une application plus spécialement agricole.